

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2008**

Etaient présents : MMES BERTHAUD – CHAFFOTTE – MALLER – MOREAU – SIRUGUE.
MM. DESCOURVIERES – GUIRAO – JACQUET – MIGNEROT – MOUTRILLE – OUDOT –
VACHET – RHODIER (à partir de 20 H 50)

Etaient excusés :

Mme RAYMOND procuration à Mme MALLER.

M. BELOT procuration à M. MIGNEROT.

Secrétaire : Mme Corinne SIRUGUE.

Ouverture de la séance à 20 H 40.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2008

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

I – RENOVATION BATIMENT PLACE. PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF.

Le Maire informe que :

- le conseil régional a attribué 30.490 €
- le ministère de l'intérieur a attribué 15.000 € au titre de la réserve parlementaire du Député de la Circonscription.

Il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération qui prend en compte les résultats d'appels d'offres pour le marché de travaux :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	468095,00 €	Subvention région	30490,00 €
Maîtrise d'œuvre	51000,00 €	Subvention département	76500,00 €
Mission de contrôle	4900,00 €	Subvention exceptionnelle Député	15000,00 €
Mission SPS	1740,00 €	Emprunt	200000,00 €
Publications	1000,00 €	Auto financement	205745,00 €
Duplications	1000,00 €		
TOTAL	527735,00 €	TOTAL	527735,00 €

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le plan de financement présenté.

II – REGIME INDEMNITAIRE IAT POUR 2009

Monsieur JACQUET présente les propositions de la commission du Personnel qui s'est réunie le 29 octobre dernier.

Un document est remis à chacun.

Après discussions, le conseil municipal par 14 voix et 1 abstention décide de valider les propositions présentées.

III – RENOVATION DE REGISTRES D'ETAT CIVIL

Le Maire expose que la conservation des registres d'état civil constitue une dépense obligatoire de la collectivité.

Depuis plusieurs années, nous programmons une opération pour chaque exercice budgétaire.

Des devis ont été demandés pour la restauration des registres 1793-1802 et 1823-1827. Le montant est voisin de 1200 € TTC.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de retenir l'opération pour 2009.
- d'accepter les devis présentés.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2009.

IV – PATIS BATIS - JARDINS FAMILIAUX – FIXATION DES CHARGES 2008

Un récapitulatif des montants réclamés les années antérieures est remis à chacun.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant à 5,70 € par jardin et par pâtis.

V – NIDS D'INSECTES – TARIF DE DESTRUCTION 2008

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le tarif à 20 € .

VI – COMMUNAUTE DE COMMUNES

Un recensement des besoins de chaque commune afin d'organiser une intervention au niveau communautaire est lancé pour :

- contrôle des installations sportives
- contrôle des installations électriques

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité décide de prévoir :

- le contrôle des buts de football
- le contrôle des installations électriques de la Mairie, de l'Eglise, des locaux techniques.

VII – CIMETIERE. PROJET RENOVATION DES GRILLES D'ENTREE EN 2009

Le portail et le portillon d'entrée du cimetière présentent des signes de corrosion importants.

Un premier devis a été demandé afin d'envisager une opération de restauration pour 2009, il s'élève à environ 6000 € HT.

Le Maire indique que ce type d'opération peut faire l'objet d'aide financière à hauteur de 20 à 30 % du HT dans le cadre de la DGE. Les dossiers de demande nécessaires doivent être déposés en Sous-Préfecture avant le 15 janvier 2009.

Après discussions, le conseil municipal à l'unanimité accepte le principe de ce projet et souhaite voir intégrer un nettoyage du mur d'enceinte sur la partie face au Parking. Des devis complémentaires seront demandés.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Don de l'Association Notre Dame d'Esbarres :

L'Association a fait don de 4639 € au titre de sa participation à l'opération de rénovation de la sacristie de l'Eglise.

Le conseil municipal remercie l'association pour cette nouvelle participation à la conservation du patrimoine de l'Eglise.

Pour des raisons de légalité, la Trésorerie demande à la collectivité de délibérer sur l'acceptation de ce don.

Accord unanime du conseil municipal.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

- ***Contrat de développement territorial du Pays Beaunois 2008 -2013 .***

La Communauté de Communes « Rives de Saône » nous a fait parvenir un exemplaire. Celui-ci étant très volumineux, les délégués communautaires ainsi que les Conseillers Municipaux pourront venir le consulter en Mairie.

- ***Visite du CPI d'Esbarres par le SDIS.***

Un groupe de travail départemental constitué par des élus, des membres du SDIS, des sapeurs-pompiers, a été mis en place afin de mener une réflexion sur le devenir et les nouvelles orientations du SDIS à définir notamment en ce qui concerne les Centres de Secours ainsi que les CPI Locaux.

Le rendu de ces travaux est attendu pour courant 2009.

Peut être une remise en cause des CPI dans leur configuration actuelle ?

- ***Communauté de Communes « Rives de Saône ».***

Deux réunions des Maires du périmètre communautaire ont été organisées en septembre et octobre 2008.

Le thème principal des réflexions a été axé autour d'un « projet de territoire ».

A cette occasion il a été évoqué la problématique des ressources communautaires liée principalement au manque d'installation de nouvelles entreprises et donc à une TPU (fiscalité de la communauté) en régression.

Le recours à des compléments par l'instauration d'une fiscalité additionnelle a fait l'objet de larges discussions. Il s'avère que cette solution serait génératrice d'incidences non négligeables sur les budgets communaux.

- ***Musée de la vie bourguignonne Perrin de Puyconsin.***

Afin d'illustrer un ouvrage intitulé « Les Renaissances » il nous est demandé l'autorisation d'utiliser une reproduction d'un volet de polyptyque « Bénigne Serre présenté par Saint Bénigne » appartenant à la commune d'Esbarres et déposé au musée d'Art Sacré de Dijon selon convention n°2000.050.

Autorisation est donnée.

- ***Inquiétude sur le maintien du RASED.***

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est un dispositif d'aide personnalisée pour les élèves en difficulté, assuré par des enseignants spécialement formés qui interviennent dans les écoles élémentaires pendant les heures scolaires.

L'Education nationale, depuis la rentrée scolaire de septembre 2008, demande aux enseignants d'organiser un dispositif pour les élèves en difficultés, assuré par eux même en dehors du temps de classe prévu pour les autres. Cette formule apparaît donc comme un désengagement de l'Education Nationale vis-à-vis des élèves en difficulté et conduira, à terme, à se substituer au RASED.

Après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité s'élève contre cette évolution et approuve la pétition qui est présentée.

- ***Classement des archives communales.***

Le service « SOS Archives » retenu pour effectuer cette opération, suite au contrôle réalisé par les archives départementales au printemps 2007 est en cours de travaux depuis déjà 10 jours (20 jours sont prévus au total).

- ***Réunion de la commission de l'information.***

Monsieur MOUTRILLE précise que la commission se réunira le 18 novembre 2008.

Le prochain bulletin d'information paraîtra en fin d'année.

Les articles à publier doivent être présentés le plus tôt possible.

- ***Assemblée Générale des « Loups Affamés ».***

Madame SIRUGUE présente le compte rendu.

- ***Syndicat des eaux de « Seurre – Val de Saône »***
Monsieur DESCOURVIERES présente le compte rendu de la dernière réunion.
- ***Monsieur MIGNEROT interroge sur l'aménagement de l'espace « chemin de la Nivelles ».***
Aucun projet définitif n'est arrêté. Une réflexion doit être engagée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55.